



L'Etat et vous...

Lettre d'information de la Préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon

Plan de développement pour Saint-Pierre-et-Miquelon



Albert DUPUY
Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon

LES OBJECTIFS

Durant cette phase, **le programme d'investissement aquacole** doit être achevé, notamment au niveau de l'entreprise « Exploitation Des Coquilles », si l'on veut que le grossissement, le traitement et les exportations de coquilles se déroulent dans les meilleures conditions.

En parallèle, la poursuite du projet aquacole de Saint-Pierre de l'entreprise « Aquafutur » doit aussi être assurée.

Par ailleurs, pour ce qui est des industries de transformation, le pôle de Saint-Pierre devra être conforté autour des installations des « Nouvelles Pêcheries », en association éventuelle avec les « Pêcheries PATUREL », en insistant et en favorisant la diversification des produits et l'ouverture vers les marchés européens en élargissant et en inscrivant dans la durée la liste des produits faisant l'objet d'une dérogation à la règle d'origine.

Cette évolution doit être soutenue par l'Etat, l'Union Européenne et la collectivité territoriale, sous forme d'aides à l'investissement pour la mise à niveau des installations (« Pêcheries PATUREL ») ou la diversification des chaînes de traitement (« Nouvelles Pêcheries ») mais aussi d'accompagnements techniques.

Editorial

Au printemps 2005, j'ai lancé avec les élus et les services administratifs, une réflexion tendant à définir les grands objectifs d'un Plan de Développement Economique pour l'Archipel.

Au mois de juin, un premier projet a été rédigé, puis a été diffusé à tous les partenaires et tous ceux susceptibles d'être concernés.

Lors de sa visite dans l'Archipel en septembre 2005, Monsieur François BAROIN, Ministre de l'Outre-mer, a validé cette démarche et a souhaité que ce Plan soit élaboré dans les meilleurs délais.

A la suite d'une concertation très large avec les élus et les acteurs économiques et sociaux de l'Archipel, le Plan de Développement a été établi.

Il définit des objectifs et des moyens pour y parvenir.

C'est une étape qui doit se poursuivre par l'élaboration du contrat de développement qui comportera pour chaque projet retenu le rôle de chaque partenaire et les financements permettant de le réaliser.



Les produits de la mer

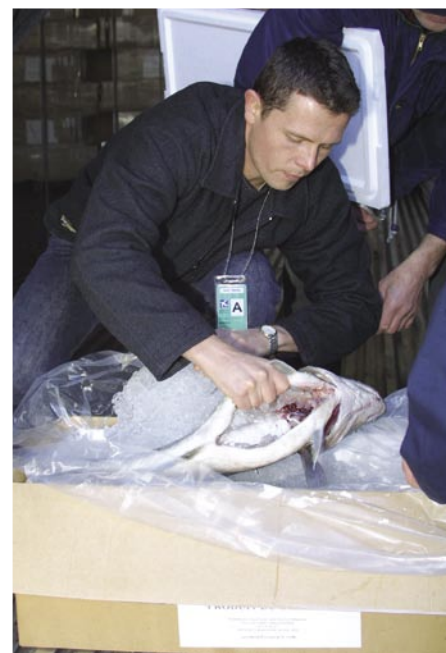
L'objectif à moyen terme, c'est-à-dire d'ici à 2010, est de faire passer la production totale – pêche, quotas et aquaculture – de 3 000 tonnes à 8 000 tonnes et l'emploi direct de 195 à 320 personnes soit de 80 à 180 équivalents temps plein annuels.

Cet objectif se décompose en deux phases :

- ❖ Une première phase destinée à conforter les projets en cours (2006-2007);
- ❖ Une phase de développement durable proprement dite (2008-2010).

La première phase doit permettre d'améliorer, d'adapter et d'optimiser les équipements de production et les équipements collectifs et doit prévoir un appui à l'organisation de la filière.

Pour ce qui concerne **les équipements de production**, il est primordial de procéder à une adaptation de la flottille existante ce qui suppose, d'une part, de moderniser un certain nombre d'unités de 12 mètres pour leur permettre d'exploiter la zone côtière proche, en les amenant au niveau exigé de leurs homologues européennes en matière d'installations frigorifiques de conditionnement et de traçabilité et, d'autre part, de mettre en service 2 unités de 30 mètres capables d'exploiter les quotas dans les eaux canadiennes ou internationales (et de les débarquer sur l'Archipel), qui devront être pérennisés dans le cadre des accords internationaux.





Le pôle de Miquelon doit s'organiser quant à lui autour de la « Société Nouvelle des Pêches de Miquelon », pour le traitement des produits de l'aquaculture mais aussi pour ceux de la pêche.

Par rapport aux équipements collectifs, la prise en charge collective de la logistique nécessaire à la pêche sur chaque port (machines à glace, frigos, grues de décharge) suppose soit une reprise de l'équipement existant soit un investissement complémentaire.

Une étude sur l'aménagement et la gestion du port de Miquelon doit être programmée en 2006 afin d'envisager une refonte de ce port pour la seconde phase.

Dans ce but, une démarche qualité est primordiale. Ainsi, la **création d'un label ou d'une indication géographique « Saint-Pierre-et-Miquelon »** doit être constituée autour d'une charte de qualification, assurant une base commune en matière de qualité et de sécurité des produits exportés. Cette démarche demandera un appui méthodologique mais aussi financier. Une assistance de l'OFIMER et des services du Ministère de l'Agriculture permettra à la filière de se doter de cet outil indispensable pour sécuriser l'approche du marché européen, notamment en France.

L'appui de l'OFIMER à la commercialisation des produits, tel qu'il a déjà commencé à être apporté en 2004 tant par les études comparatives de marchés que par un soutien à la présence des exportateurs sur les grands salons internationaux doit être poursuivi pour l'ensemble de la filière en 2006 et 2007.

Une aide au développement des exportations doit être apportée à Saint-Pierre-et-Miquelon, sur l'exemple du système mis en place dans le cadre du programme européen POSEIDOM pour les régions ultrapériphériques de l'Union Européenne.

La deuxième phase de développement de la filière sur les bases nouvelles issues de l'évolution des ressources exploitables, de l'orientation des marchés et des possibilités techniques doit permettre d'assurer à la filière pêche-aquaculture une nouvelle ère économique.

Cette seconde phase doit porter principalement sur :

- ❖ la fin de l'évolution de l'appareil productif. La mise aux normes de la flottille de pêche doit s'achever et un troisième navire destiné à pêcher les quotas doit être mis en service. La capacité de traitement des produits à terre (débarquement et traitement des quotas) doit être accrue.

- ❖ la poursuite de l'amélioration de l'infrastructure. Cette phase doit voir s'effectuer les travaux d'extension et de refonte du port de Miquelon.

- ❖ le développement de nouvelles espèces par l'accroissement de l'exploitation des quotas. La mise en service d'une troisième unité hauturière ainsi que l'amélioration de la connaissance des stocks côtiers doivent permettre d'accroître la production globale en diversifiant les espèces pêchées.

- ❖ l'extension de l'indication géographique « Saint-Pierre-et-Miquelon » et l'ouverture de marchés. La mise en place d'une charte d'indication géographique et de qualité ne devra pas se limiter aux espèces actuellement exploitées mais devra concerner l'ensemble des productions traitées sur l'archipel. L'amélioration des dessertes à l'exportation devra aussi permettre de mieux valoriser ces divers apports.

Enfin, il est primordial que dans la mise en oeuvre de ces deux phases, le comité des ressources halieutiques, récemment créé, joue un rôle essentiel en s'imposant comme un espace de dialogue et d'échange et en assurant l'interface avec les autorités territoriales, nationales et européennes.



La santé et la solidarité

La construction du nouvel hôpital représente, au-delà de la mise en place d'un projet immobilier de grande qualité qui revêt une importance certaine en termes d'emplois et de commande publique, une opportunité unique de structurer la réponse à la demande

d'offre de soins avec un niveau de qualité auquel peuvent légitimement aspirer les habitants de l'archipel.

Il s'agit d'organiser cette réponse en s'appuyant sur un réseau inter-hospitalier comprenant des centres hospitaliers en Métropole (comme cela vient de se conclure avec Tours) et au Canada pour certaines spécialités, avec le choix du Centre Hospitalier François DUNAN pour celles où la qualité soit de nature à le positionner comme établissement de référence.

Par ailleurs, il convient que cette structuration soit élaborée en cohérence avec l'ouverture d'un centre de santé et une politique en faveur des personnes âgées.

L'objectif, compte tenu de l'isolement géographique de l'archipel et de sa proximité du Canada, est d'aboutir à un compromis le plus rationnel possible entre l'offre de soins que le nouvel hôpital devra dispenser, mais aussi la poursuite de missions de spécialistes qui devront être organisées avec l'intérêt qu'elles répondent au plus près aux besoins et que leur suivi dans la durée soit optimisé.

La répartition des soins entre l'hôpital et le centre de santé, au titre de la médecine générale, doit être clairement précisée.

Dans ce cadre, l'hôpital, qui aura défini son nouveau projet d'établissement, doit constituer le niveau de prise en charge de recours, la médecine générale étant le niveau de prise en charge primaire. Dès lors, il faut définir les pathologies qui peuvent être traitées au centre hospitalier avec une réponse pérenne de qualité et en complément celles qui doivent être traitées en faisant appel à des compétences extérieures (missions). Pour les pathologies qui ne peuvent recevoir de réponse dans ce cadre, il sera fait appel au réseau inter-hospitalier avec l'objectif de rationaliser davantage les évacuations sanitaires.

Les soins psychiatriques

L'accessibilité à des soins psychiatriques de proximité devra être améliorée tout en maintenant des collaborations avec les psychiatres francophones de Moncton sur des bases conventionnelles (cf. coopération régionale).

Il ressort d'ores et déjà du schéma d'éducation pour la santé que des efforts doivent être entrepris dans le but de répondre aux besoins des personnes en mal être au-delà du problème de la santé mentale qui constitue l'une des priorités. Parallèlement, il convient de structurer la politique à mettre en oeuvre en faveur des personnes âgées.

Les personnes âgées

En ce sens, un véritable schéma gérontologique doit être mis en place et validé afin de pouvoir appréhender, au

niveau du nouvel hôpital, la place que l'on doit consacrer aux lits médicalisés et la capacité d'hébergement que doit présenter la nouvelle maison de retraite avec, pourquoi pas, la possibilité d'adapter ces deux espaces en fonction de besoins identifiés.

A titre d'exemple, l'association « Restons chez nous » entend développer des projets de téléalarme, de portages de repas à domicile et d'hébergements de jour.

Une des priorités par rapport aux personnes âgées consiste à soutenir le maintien à domicile, en prenant en considération la nécessité d'une prise en charge médicale qui doit être adaptée au vieillissement.

Dans tous les cas, ce nouvel hôpital doit se construire avec un souci de cohérence globale.

D'autre part, deux pistes méritent également d'être exploitées :

- ❖ les longs délais d'attente pour obtenir un rendez-vous au Canada pour passer un scanner : l'hôpital s'étant équipé d'un scanner, ne doit-on pas entreprendre des démarches afin que les canadiens viennent passer leurs scanners sur l'archipel avec la possibilité, par la suite, d'un transfert d'images vers les radiologues canadiens ?

- ❖ les atouts naturels, climatiques et sécuritaires : l'archipel pourraient être une solution aux problèmes d'asthme, ou d'obésité pour des populations qui en souffrent, notamment en Amérique du Nord.

En tout état de cause, une collaboration avec des structures de santé extérieures doit être organisée.

Observatoire de la santé

Des statistiques doivent être mises en place afin de pouvoir quantifier et identifier les maladies graves et ce, afin de pouvoir apporter, à l'avenir, des éléments de réponse aux questions légitimes de santé publique que sont en droit de se poser les habitants de l'archipel.

Ces statistiques sont indispensables avant de développer une véritable politique de prévention qui peut être déclinée en trois phases :

- ❖ la prévention primaire, qui a pour objectif de promouvoir la santé et de réduire l'exposition à des facteurs de risques afin d'éviter l'apparition de problèmes de santé;

- ❖ la prévention secondaire qui a pour objectif de dépister les pathologies afin de mettre en place des traitements précoces qui amélioreront l'espérance de vie et la qualité de vie des patients;

- ❖ la prévention tertiaire qui a pour objectif de favoriser la réadaptation et la réinsertion des personnes malades.



Le tourisme

Le tourisme doit constituer comme une des voies de diversification économique de l'archipel. Un potentiel réel de développement existe. Le tourisme doit profiter des atouts indéniables de Saint-Pierre-et-Miquelon, entre autres, de sa spécificité géographique, de sa nature originale et préservée, de la qualité de sa faune et de sa flore, de son histoire riche, de sa gastronomie ainsi que de ses liens avec plusieurs régions de métropole et provinces canadiennes. Le marché canadien, à travers les provinces maritimes et Terre-Neuve, mais également le Québec et l'Ontario, doit être une cible privilégiée des actions de promotion touristique du fait de sa proximité géographique mais aussi en raison de liens historiques qui unissent les populations (cf. échanges entre la commune de Miquelon-Langlade et la province du Nouveau Brunswick à l'occasion de la commémoration des 400 ans de l'Acadie).

Il convient de créer des produits et/ou des forfaits permettant une meilleure utilisation des possibilités de loisirs, d'accueil et de transport de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, et de faciliter les démarches des clients en centralisant l'offre des divers prestataires.

L'offre de produits touristiques doit s'adapter à la demande.

En ce sens, plusieurs axes de développement touristique méritent d'être exploités :

- ❖ la nature à caractère « sauvage ». Il s'agit ici de développer un tourisme « vert » basé sur la pêche, la chasse, des randonnées équestres,

- ❖ des tours guidés de l'archipel sur une journée à bord des embarcations de l'école de voile mais aussi, autant que possible, un tourisme « blanc » regroupant des activités aussi diverses et variées que des randonnées en raquettes, en skis de fond voire en motoneiges, la pêche sur la glace...

- ❖ les activités sportives, pratiquées directement par les visiteurs comme par exemples la navigation de plaisance, la plongée sous-marine mais aussi comme un événement attractif et de support telles les courses de voiliers, les 25 kilomètres de Miquelon, la fête basque...

- ❖ santé - Soins du corps : Un certain nombre d'offres nouvelles à dominante « santé » ou « soins du corps » méritent également d'être exploitées (thalassothérapie, traitements de l'obésité...), rendues possibles ou attractives par les atouts climatiques et naturels de l'archipel.

- ❖ la culture, l'histoire et le patrimoine, autour des manifestations musicales et gastronomiques tels les Déferlantes atlantiques et le festival des produits de la mer à Miquelon, de la francophonie avec le mémorial acadien, de la mise en valeur de l'île-aux-marins pour ce qui concerne la référence au passé, l'époque de la « grande pêche », du grand « dérangement » des acadiens, de la prohibition, de la poursuite des fouilles sur le site de l'anse à Henry, de la réhabilitation et de la rénovation d'anciens bâtiments ayant un « vécu » telle la forge Lebailly... avec, comme support, une meilleure valorisation des musées déjà existants (Arche, Héritage, Archipelitude) et une mise en réseau.

Dans ce domaine, le Francoforum doit également s'imposer comme un lieu clé du tourisme culturel dans la région grâce notamment à ses programmes d'apprentissage et de perfectionnement de la langue française chez les canadiens anglophones.

- ❖ les croisières. La conjoncture de ce marché, actuellement à la recherche de destinations nouvelles présente une opportunité certaine pour l'archipel qui se situe dans la zone géographique des destinations froides des croisières qui se développent.



Il s'agit d'offrir une escale originale de quelques journées qui s'intégreront dans un périple entre le golfe du Saint-Laurent et le Labrador avec comme supports l'observation des baleines, des icebergs, des falaises, des phoques... sans oublier les projets au départ ou ayant comme destination finale Saint-Pierre-et-Miquelon en relation avec Terre-Neuve, les Iles-de-la-Madeleine et la Nouvelle-Ecosse. L'objectif est de promouvoir collectivement ces destinations lorsque cela s'avère mutuellement bénéfique.

Une image de qualité de l'Archipel

D'une manière générale, la définition et la mise en oeuvre de ce projet touristique supposent une politique de l'accueil en termes d'infrastructure (gare maritime, signalétique...), d'amélioration de la capacité hôtelière (modernisation des hôtels, des chambres d'hôtes et des auberges), de formation du personnel de l'hôtellerie et de la restauration, des agents d'accueil et des fonctionnaires en contact avec les touristes et les visiteurs ainsi que la mise en place d'une charte de qualité.

L'émergence et la viabilité de tels projets touristiques peuvent être appelées à se développer à la condition que des démarches promotionnelles ciblées soient entreprises. La mise en place d'un site Internet permettant la visite virtuelle des lieux touristiques et des infrastructures de l'Archipel et les réservations doit être envisagée.



L'environnement

Deux préoccupations complémentaires doivent guider l'action en matière environnementale.

D'une part, il convient de **dynamiser et valoriser l'environnement** de l'Archipel :

- ❖ en mettant en oeuvre le plan d'élimination et de traitement des déchets avec les équipements et les structures nécessaires et les partenariats adaptés avec les provinces canadiennes (Terre-Neuve et/ou la Nouvelle-Ecosse);

- ❖ en poursuivant l'objectif ambitieux de mise aux normes des installations publiques et/ou privées qui ne sont pas conformes;

- ❖ en finalisant le plan de gestion de la forêt actuellement en cours d'instruction au service de l'agriculture et de la forêt et qui doit permettre la prise en charge de l'entretien de la forêt, la détermination de zones de prélèvements de bois ainsi que la découverte du milieu naturel par le biais notamment de l'aménagement de sentiers de randonnées;

- ❖ en poursuivant le travail entrepris par les services de l'agriculture de réhabilitation de terrains en prairies.

D'autre part, il s'agit de **préserver le patrimoine** :

- ❖ en accentuant les actions visant à lutter contre les phénomènes d'érosion et à protéger le littoral, y compris en veillant à laisser libres de constructions certains secteurs de l'archipel;

- ❖ en définissant une politique volontariste de protection de certains milieux naturels et des écosystèmes.

L'action du conservatoire du littoral avec le concours du Conseil Général s'inscrit dans cette logique par le biais de la signature d'un acte d'achat d'une parcelle de 133 hectares sur la commune de Miquelon-Langlade au niveau du lieu dit du « Grand Barachois ».

Afin de permettre la concrétisation de ces objectifs, les démarches entreprises afin que Saint-Pierre-et-Miquelon soit rattaché au conservatoire du littoral de la région de Basse-Normandie, qui présente plus de similitudes avec les problèmes environnementaux locaux, doivent être poursuivies.

En parallèle, il convient d'accroître la représentativité du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable sur l'archipel à travers non seulement le conservatoire du littoral tel que mentionné supra, mais également de la direction régionale de l'environnement et de l'agence de développement pour la maîtrise de l'énergie.



La commande publique

La commande publique suppose une optimisation de la coordination entre les maîtres d'ouvrages et les financeurs qui permettrait une programmation optimale des chantiers tenant compte de la réglementation applicable en termes de marchés publics, des



procédures et des processus de décisions ainsi que de la mise en place des financements.

Les programmes de travaux financés par les pouvoirs publics doivent être arrêtés suffisamment tôt en amont afin de pouvoir donner aux entreprises une visibilité sur leurs plans de travail à venir et le calendrier des réalisations (appels d'offres, débuts et fins de chantiers) et ainsi de pouvoir assurer la meilleure répartition possible des moyens sur l'ensemble de la saison. En effet, ce secteur d'activité étant marqué par une forte saisonnalité, les travaux doivent pouvoir commencer le plus tôt possible de manière à ce que les ouvriers réussissent à cumuler le temps de travail nécessaire au bénéfice de l'allocation chômage et à ce que les entreprises supportent des frais fixes, y compris en raison des retards de versements de subventions, le moins longtemps possible.

Aussi, malgré toutes ces contraintes, l'objectif est d'arriver à un lancement des appels d'offres en fin d'année N-1 ce qui permettrait des débuts de travaux au printemps de l'année N.

Dans ces conditions, un **inventaire des investissements** rendus nécessaires ou prévus par le présent schéma, en compatibilité avec les dispositions de la LOLF, pourrait être arrêté selon une déclinaison en trois temps :

- ❖ les besoins urgents;
- ❖ les besoins à moyens termes;
- ❖ les besoins à longs termes.

Les besoins urgents correspondraient notamment à des travaux de réparation et de réfection et les besoins à moyens et longs termes seraient liés et adaptés aux projets de développement économique de l'archipel,

avec bien évidemment des ordres de priorité en fonction de l'urgence.

A titre d'exemple, dans le cadre d'un programme global, une mission qui pourrait s'intituler « Actions de l'Etat pour le développement économique de Saint-Pierre-et-Miquelon » pourrait être définie qui permettrait de bénéficier d'une enveloppe de subventions globale, à répartir ensuite en fonction des besoins.

Parallèlement à ces objectifs de programmation et de financement, des stages relatifs à l'information et à la formation des entreprises à la commande publique doivent être envisagés de manière à ce que celles-ci disposent de toutes les compétences nécessaires leur permettant de pouvoir répondre aux divers appels d'offres.



Commerce et services

Il s'agit, avec des objectifs généraux de développement économique, d'envisager l'archipel comme position officielle francophone dans la région canadienne des maritimes atlantiques.

Il importe de coordonner les objectifs généraux de développement dans le prolongement des réflexions menées dans chaque groupe de travail, en s'attachant à identifier les besoins à tous les niveaux, et dans toutes les dimensions des projets dans leur environnement géographique.

Les obstacles avérés de coûts de main d'œuvre et de difficultés techniques à résoudre, doivent conduire à viser des marchés très ciblés à haute valeur ajoutée, et privilégier la qualité des services.

« Pépinière d'entreprises » :

Pour un tissu économique viable et plus résistant, il convient impérativement d'accompagner juridiquement et d'apporter une assistance technique efficace à tous les porteurs de projets.

Communications et nouvelles technologies :

Des partenariats d'accord avec des opérateurs nord-américains pourraient constituer un débouché potentiel permettant d'ouvrir des marchés du secteur tertiaire avec le télétravail ou des centres d'appels.

Les moyens techniques et humains de grande qualité, disponibles localement grâce à Radio France Outre-Mer, pourraient être optimisés en participant au rayonnement de l'archipel sur la côte Est nord-américaine avec TV5 ou sur la métropole par le réseau de France Télévision et France Ô notamment.

De même, il convient de mutualiser les moyens au niveau des organismes de formation pour une plus grande dynamique et un professionnalisme mieux affirmé dans la région.

Ouverture européenne :

Pour une incitation économique fiable auprès d'investisseurs régionaux potentiels, l'archipel doit se donner les moyens d'un véritable laboratoire des procédures européennes. Mieux informer pour mieux vendre...

Audit économique :

La fiscalité douanière et ses modalités de taxation, le système d'imposition des entreprises dit « de patentes », sont des sujets qui méritent une réflexion élargie.

Cette réflexion ne peut néanmoins être réalisée à bon escient, qu'à partir du moment où un audit économique aura permis d'arrêter les indices économiques (PNB, PIB...) pour ensuite être en mesure d'évaluer l'incidence financière de tout nouveau système pressenti.

Mutualisation de moyens :

Sur la question d'une amélioration des prix à la vente, une réorganisation des méthodes pourrait être envisagée en pensant au principe de fonctionnement d'une centrale d'achat, les avantages recherchés devant bénéficier aux consommateurs avant tout, afin de relancer la consommation dite « locale ».

Cet objectif ne peut être atteint qu'avec la volonté des importateurs de se fédérer autour de cette idée de regroupement sous quelque forme juridique ou statut, pourvu qu'à la clé, les produits soient plus attractifs sur le marché de l'archipel.



Revitalisation commerciale :

Repenser à l'organisation de l'implantation des surfaces de vente sur Saint-Pierre peut être considéré comme un des facteurs permettant, à sa mesure, de redynamiser la qualité du tissu commercial.

Une réflexion sur la réorganisation dans l'espace devrait être conduite en privilégiant un concept de base qui serait en adéquation avec la politique d'aménagement du territoire, en tenant compte des environnements à valoriser, des intérêts et des atouts particuliers.

LES MOYENS ET OUTILS



Aménagements et infrastructures

L'ensemble des objectifs évoqués précédemment suppose l'appui sur des infrastructures déjà existantes, à mettre à niveau ou à réaliser.

Les infrastructures portuaires

Les ports de Saint-Pierre et de Miquelon doivent faire l'objet d'investissements pour pouvoir répondre aux besoins qu'entraînera l'activité, tant en termes d'équipements et de superstructures et d'outillages qu'en termes de sûreté des bâtiments, des hangars et des entrepôts. Les deux ports doivent pouvoir disposer des infrastructures collectives nécessaires aux professionnels, notamment en matière de production de glace ou de stockage frigorifique, ces besoins étant imparfaitement couverts actuellement par les entreprises de transformation à terre.

A Saint-Pierre

Le système de levage pour les débarquements doit être mieux établi quant à sa propriété et à son accès.

Si le port de Saint-Pierre est suffisant pour accueillir l'ensemble de la flotte côtière ou de plusieurs unités de grande taille dans l'avenir, le port de Miquelon est en revanche totalement inadapté au trafic



Le pétrole

La présence probable d'hydrocarbures, au large dans une zone traversée par la zone économique exclusive, constitue un facteur favorable de développement qui peut avoir pour effets de faire bénéficier Saint-Pierre-et-Miquelon de retombées économiques notamment en matière de fournitures de biens et de services à l'activité en mer de l'industrie pétrolière, comme cela est prévu par le plan de valorisation économique de l'accord franco-canadien signé le 17 mai 2005. L'archipel doit se positionner comme une base de sécurité à proximité des sites d'exploration et de production de l'Amérique du Nord.

La question du plateau continental

Afin de permettre à Saint-Pierre-et-Miquelon de bénéficier pleinement du développement de l'exploitation d'hydrocarbures et des activités de services qui en découlent, il est important que la France veille au maintien de ses droits maritimes dans la région.

En effet, après la sentence arbitrale de 1992 défavorable à l'archipel, le Canada a unilatéralement repoussé, en 1996, les limites de sa zone économique exclusive en prenant pour référence l'Île-de-Sable. Ainsi définie, la zone économique exclusive canadienne tend à englober la zone entourant Saint-Pierre-et-Miquelon, privant ainsi l'archipel de son accès aux eaux internationales.

Le Canada a récemment annoncé sa volonté d'étendre sa zone économique exclusive jusqu'aux limites du plateau continental, soit à 370 miles marins de ses côtes.

Dans ces conditions, la France pourrait, si elle n'entame pas d'action, perdre définitivement son accès aux eaux internationales, sa zone économique exclusive au large de Saint-Pierre-et-Miquelon se trouvant alors enserrée dans les eaux canadiennes.

Aussi, il doit être envisagé que la France, en tant qu'Etat côtier, demande l'extension de ses droits au-delà des 200 miles de la zone économique exclusive, jusqu'aux limites du plateau continental, conformément à sa définition figurant à l'article 76 de la convention de « Montego Bay » sur le droit de la mer, du 10 décembre 1982.

actuel puisque non organisé au niveau des usages et des circulations avec non seulement un risque pour la sécurité mais aussi des gênes pour les professionnels.

Le port de Miquelon

Le port de Miquelon se doit non seulement d'être rénové et réaménagé mais également agrandi.

Dans le même domaine, il ne faut pas omettre les capacités d'intervention et de maintenance sur les navires basés à Saint-Pierre-et-Miquelon ou y faisant escale par le biais de la cale de halage notamment.

Les bâtiments utilisés pour le traitement des produits de la mer doivent être restructurés, adaptés à l'évolution de l'activité et mis aux normes européennes notamment en vue de l'exportation.

Grâce à son agrément européen, la quarantaine animale de Miquelon doit s'imposer comme le point de passage obligé pour les animaux vivants importés du Pérou et de la Bolivie vers le marché communautaire.

Le transport

Pour une collectivité aussi isolée que Saint-Pierre-et-Miquelon, il est évident que la capacité de transport est essentielle. Ainsi, toujours dans le cadre de l'activité d'exportation, la piste d'atterrissage de Miquelon nécessite d'être allongée et, depuis 1999, la piste de Saint-Pierre, équipée en catégorie III et pouvant accueillir des avions de grande capacité, mérite une exploitation plus intense. Cette situation justifie une approche collective par un regroupement des produits en vue d'envois vers l'Europe.

Dans le cadre du développement touristique, le projet de gare maritime doit également être finalisé.

Cadre de vie - Logement

Un programme de construction de logements « sociaux » comprenant des logements d'urgence pour faire face aux situations de précarité pourrait être élaboré

sur la base d'un programme local de l'habitat, permettant d'adapter l'offre aux besoins et à la demande sur une période donnée, aussi bien à Saint-Pierre qu'à Miquelon.

Par ailleurs le cas particulier du logement à Miquelon doit être appréhendé au niveau des collectivités territoriales, les entreprises qui s'y développent actuellement (Exploitation Des Coquilles, Société Nouvelle des Pêches de Miquelon) ne pouvant pas immobiliser leurs ressources financières dans les logements nécessaires à l'accueil de la main d'œuvre dont elles ont besoin, au détriment des investissements productifs.

Un projet d'aménagement urbain constituerait une des clés pour l'amélioration du cadre de vie.



Environnement

Plan d'élimination des déchets : Le choix des installations de traitement des déchets ménagers et industriels doit être arrêté pour pouvoir envisager les modalités de la mise en œuvre de ce plan.

Les dépôts d'hydrocarbures tant à Saint-Pierre qu'à Miquelon nécessitent une mise aux normes, de même que les barrages de retenue d'eau.

Toute démarche en ce sens, appelée des négociations internationales, qui si elles étaient entreprises par le Gouvernement et devaient aboutir favorablement, engendreraient des redevances au moins équivalentes au budget de la Collectivité.

Depuis plusieurs années, le service de l'éducation nationale a tissé des liens privilégiés avec l'environnement régional qui, à titre d'exemple, se sont concrétisés, en avril 2002, par la signature d'une entente de coopération pour une durée indéterminée avec l'université de Moncton, avec le souci que les cursus des jeunes saint-pierrais et miquelonnais entrepris à Moncton puissent être validés dans le système français pour la poursuite d'études éventuelles ainsi que pour l'insertion professionnelle sur l'archipel.



C'est avec une intégration régionale réussie, au travers d'échanges affirmés et pérennisés, que des perspectives de développement prometteuses pourront être soutenues par la politique communautaire.

Les services

Il convient, d'une part, de développer, dans les services de l'Etat, la culture de l'appui et de l'accompagnement des maîtres d'ouvrage, qu'ils soient publics ou privés et, d'autre part, de créer au niveau local, des services de représentation d'organismes ou d'établissements publics nationaux tels le conservatoire du littoral, la direction régionale de l'environnement (DIREN), l'agence de développement pour la maîtrise de l'énergie (ADEME)...

La remise à niveau du laboratoire des services vétérinaires, chargés en particulier du suivi de la qualité des eaux et des coquillages, s'avère essentielle et urgente. En parallèle, la création d'un poste d'inspection vétérinaire doit être soutenue par l'Etat ou, au minimum, un accord vétérinaire doit être conclu avec l'Union Européenne afin de simplifier ou s'affranchir des procédures sanitaires supplémentaires à l'entrée sur le marché communautaire pour les produits de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Coopération régionale et internationale

En s'appuyant sur les accords signés en septembre 1995 entre la France et le Canada, il s'agit d'inscrire l'archipel dans une économie régionale en conciliant les intérêts européens, canadiens et français (mise en place d'un plan de développement économique à Saint-Pierre-et-Miquelon et intégration de l'archipel dans une économie régionale).



Les actions dans le domaine de la coopération régionale et internationale sont destinées à ouvrir l'archipel sur l'extérieur et à accroître son influence sur les autres régions, c'est-à-dire le Canada, bien évidemment, mais aussi les Etats membres de l'Union Européenne et les 15 autres PTOM européens.

SPM - Pays Territoire d'Outre-Mer (PTOM) :

Associés à la communauté européenne avec une spécificité qui leur est accordée au regard des liens historiques et institutionnels avec l'Europe, les PTOM doivent être considérés comme des têtes de pont entre la communauté européenne et les pays tiers. Ils représentent, à ce titre, un véritable atout dans un contexte de régionalisation des échanges.

Saint-Pierre-et-Miquelon doit pouvoir être identifié comme :

- ❖ le trait d'union entre l'Europe et la côte Est nord-américaine (défiscalisation, séminaire sur le fonctionnement des institutions européennes, FED régional...);
- ❖ la porte de l'Europe pour l'exportation de produits originaires d'Amérique du Nord, suffisamment transformés sur l'archipel (dérogation à la règle d'origine, transbordement, agrément sanitaire, quarantaine d'animaux...);
- ❖ le rayonnement de la langue et de la culture française en Amérique du Nord (enseignement, tourisme culturel, histoire acadienne...).

La reconnaissance par l'Europe de l'archipel PTOM passe par une adaptation des règles d'origine dans le cadre de conventions régionales à concrétiser pour en faire un point d'accès aux marchés communautaires pour le Canada.

A cette fin, il importe :

- ❖ de renforcer la qualité des relations d'association;
- ❖ d'intégrer le FED dans le budget communautaire en créant un fonds dédié pour les PTOM;
- ❖ de mieux affirmer la politique communautaire qui doit prendre en compte les PTOM dans les discussions bilatérales ou multilatérales.



En effet, la France est, avec Saint-Pierre-et-Miquelon, au carrefour des quatre provinces atlantiques canadiennes :

- Terre-Neuve;
- Nouvelle-Ecosse;
- Nouveau-Brunswick;
- Ile-du-Prince-Edouard.

Les compétences en matière d'accès aux procédures européennes doivent être développées et mutualisées par le biais de la formation ou bien encore par la création d'un service national faisant appel aux technologies de l'information (Internet, centre d'appel type hot-line...)

Saint-Pierre-et-Miquelon

❖ un audit économique est indispensable pour arrêter les indices économiques (PNB, PIB...) qui permettront d'évaluer l'incidence financière de tout nouveau système pressenti.

❖ réforme fiscale pour répondre à l'impasse financière des communes et du Conseil Général. Le Code local des impôts doit être revu. A titre d'exemple, à l'heure d'aujourd'hui, 7 entreprises seulement sur l'archipel payent l'impôt sur les sociétés, les autres étant soumises à l'impôt forfaitaire annuel d'un montant de 1 100 euros.

❖ mobiliser les ressources, orienter l'épargne locale vers l'investissement productif sur l'archipel. En effet, le dernier rapport annuel de l'Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer (IEDOM) précise que l'épargne détenue par les particuliers s'élève à 170 millions d'euros. Il s'agit d'une épargne « dormante ».

❖ dans ce contexte, il convient de développer les Fonds d'Investissement de Proximité (FIP) qui ont pour objet de mobiliser, sur un territoire donné, l'épargne des particuliers sensibilisés à la bonne santé des entreprises locales et incités à souscrire à ces fonds grâce à des dispositions fiscales avantageuses.

❖ ces FIP peuvent également être, pour les collectivités, de nouveaux instruments financiers de dynamisation économique, rapprochant les particuliers et les entreprises d'un même territoire. Ces FIP pourraient être complémentaires des incitations fiscales prévues par le Code local des impôts.

❖ mutualiser les fonctions d'appui aux entreprises dans les domaines de la gestion, de la comptabilité et du juridique : ateliers relais, pépinières d'entreprises, cabinets de conseils aux entreprises en matières juridique, fiscal, d'expertise comptable, aides aux démarches commerciales et d'exportations...

❖ mobiliser l'outil de formation initiale et continue et l'orienter vers les axes correspondants à la stratégie de développement.

❖ instaurer un dispositif de prévention des difficultés des entreprises autour du Comité Départemental d'Examen des Difficultés de Financement des Entreprises (CODEFI) pour permettre de disposer de tous les outils y compris d'accès aux aides financières.

❖ tenir compte des contraintes d'exploitation imposées par la dimension de l'archipel pour les achats publics dans la mise en concurrence et l'appréciation des offres.

❖ utiliser tous les quotas de pêche.

Enfin, cet ensemble doit se situer dans le contexte régional tenant compte de la

situation géographique de Saint-Pierre-et-Miquelon aux portes de l'Amérique du Nord, à proximité des provinces atlantiques du Canada et de son appartenance à l'Europe. L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon doit s'imposer comme une porte d'entrée sur l'Europe, notamment pour les acteurs économiques canadiens.

Parallèlement aux objectifs de développement économique, un plan local d'action pour la jeunesse, s'appuyant sur une démarche participative, vise à mettre en place une politique en faveur des jeunes et décline des actions portant sur la responsabilisation, la valorisation et sur une meilleure cohérence du réseau d'encadrement de la jeunesse de l'Archipel.

Ces actions seront présentées courant avril 2006.

**Préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon :**

Place du Lieutenant Colonel Pigeaud
BP 4200 - 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon
Tél. 05 08 41 10 10 - Fax 05 08 41 25 46

Directeur de la publication :

Albert Dupuy - Préfet

Responsable de la rédaction :

Anne-Marie Bonnet - Chef de Cabinet du Préfet

Document réalisé avec le concours des services déconcentrés de l'Etat

Conception et mise en page :

@zimuts sarl - Tél. 05 08 41 16 64

Impression :

Imprimerie Administrative (St-Pierre)

Photos habillage :

DE, @zimuts sarl, JC L'Espagnol

*Les finances**La France*

❖ les financements de l'Etat : les fonds existent et les lignes de subvention doivent être optimisées et faire l'objet d'une délégation globale dont l'appréciation du montant doit associer le niveau local. Pour ce qui concerne les communes, des propositions sont à formuler afin de pouvoir bénéficier d'une quote-part plus avantageuse du fonds de péréquation intercommunal. Cette révision suppose une démarche collective permettant d'aboutir à un argumentaire détaillé des besoins et des moyens à mettre en oeuvre.

Par ailleurs, le circuit financier actuel des collectivités locales est limité et l'équilibre budgétaire est trop dépendant des recettes douanières et donc de l'activité économique de l'archipel. Il convient de rechercher un dispositif permettant de générer des recettes extérieures afin d'aboutir à des finances publiques stables et pérennes.

L'accès à la défiscalisation doit être réservé aux projets compatibles avec la stratégie globale de développement.

❖ l'image de Saint-Pierre-et-Miquelon est encore très présente dans l'esprit des consommateurs français et il faut jouer de cet avantage pour placer les produits dans les meilleures conditions possibles sur ce marché. Ainsi, des labels ou des indications géographiques sous « appellation contrôlée » pour les produits locaux doivent être mis en place.

L'Europe

❖ les crédits du Fonds européen de Développement (FED) existent puisque le Document Unique de Programmation (DOCUP) a été signé. Il est impératif de faire aboutir le projet de convention de financement afin de mobiliser ces crédits.

❖ Saint-Pierre-et-Miquelon est un PTOM qui peut conclure des accords de partenariats isolés, notamment pour faciliter l'accès des produits locaux. Pour se faire Saint-Pierre-et-Miquelon doit intensifier son identité géographique et économique auprès des institutions européennes.